
CONSEIL SYNDICAL du 12 octobre 2020

Rapport n° 20201012 – o6b

**Objet : Commission Locale de l'Eau du SAGE Hers-mort Girou
Désignation de délégués de RESEAU31**

Mesdames, Messieurs,

Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) des vallées de l'Hers-Mort et du Girou est le document d'orientation appliqué à une échelle locale de la politique de l'eau déterminée dans le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Adour-Garonne approuvé par le Préfet coordonnateur de bassin le 1^{er} décembre 2009. Le règlement du SAGE est doté d'une portée juridique et met en place des prescriptions compatibles avec les échéances du SDAGE. Pour les vallées de l'Hers et du Girou, le périmètre de ce SAGE concerne 182 communes réparties sur les départements de la Haute-Garonne, du Tarn et de l'Aude.

La Commission Locale de l'Eau (CLE) est l'instance d'exécution du SAGE Hers-Mort et Girou. Composée de 52 membres désignés par arrêté préfectoral et répartis en 3 collèges (élus, services de l'Etat et usagers), elle vise à favoriser l'émergence d'un équilibre durable entre les différents enjeux de préservation du milieu et de développement des usages, à élaborer le SAGE et à le mettre en œuvre.

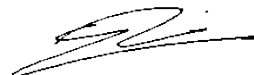
Ainsi, le Préfet coordinateur, au regard des statuts et des compétences du SMEA31, a proposé le 10 octobre 2011, d'intégrer notre syndicat au sein du collège des collectivités locales.

De plus, par arrêté du 5 février 2013, le SMEA31 a été désigné comme organisme unique gestionnaire des prélèvements pour l'irrigation sur les périmètres Hers Mort (n°143) et Girou (n°153). Le code de l'Environnement prévoit au moins un représentant des organismes uniques au sein de la CLE d'un SAGE, le Préfet coordonnateur de bassin a désigné par arrêté du 29 novembre 2013, le SMEA31 pour siéger au sein du collège des usagers conformément à sa demande.

Dans ce cadre, et suite au renouvellement de nos instances, il convient de désigner deux délégués pour siéger au sein de la CLE du SAGE des vallées de l'Hers-Mort et du Girou :

- un délégué au sein du collège des collectivités
- un délégué au sein du collège des usagers,

Il appartient au Conseil Syndical de bien vouloir en délibérer.



Sébastien VINCINI
Président du Syndicat Mixte
de l'Eau et de l'Assainissement
de Haute-Garonne